

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION SCOLAIRE

- Fiche d'inscription dûment complétée et signée,
- Le livret de famille ou acte de naissance intégral (ou extrait d'acte de naissance avec filiation) de moins de 3 mois,
- Le carnet de santé avec les vaccins à jour,
- La pièce d'identité des deux parents ou du tuteur légal,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois sur la commune de Villemoisson sur Orge (facture électricité, gaz, téléphone, quittance de loyer, attestation assurance domicile,...),
ou
En cas d'hébergement chez un tiers : une attestation d'hébergement avec pièce d'identité de l'hébergeant et justificatif de domicile de moins de 3 mois à son nom,
- Certificat de radiation (quand l'enfant est déjà scolarisé, ce document est délivré par la direction d'école),
- Un RIB,
- Si les parents sont séparés, fournir le jugement de séparation,
À défaut, un courrier manuscrit du parent ne résidant pas à Villemoisson sur Orge, autorisant l'inscription scolaire de son enfant sur la commune avec copie de sa pièce d'identité.

Prendre rendez-vous auprès du service scolaire
au **01.69.51.56.09**
ou par mail à : scolaire@villemoisson.fr